

Recommandations de vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale EDF du 18 mai 2017

N°	Objet	Détail et commentaires éventuels	Consigne de vote
1	Approbation comptes 2016		POUR
2	Approbation comptes consolidés 2016		POUR
3	Affectation du résultat et fixation du dividende 2016 : Dividende abaissé à 0,90€/action, dividende majoré à 0,99 €/action. Suite acompte de 0,50 €/action versé fin 2016, solde de 0,40€/action pour actions ordinaires et 0,49 €/action pour celles bénéficiant du dividende majoré. Option pour le paiement en actions nouvelles de la totalité du solde.	Dans un contexte difficile pour EDF, Energie en actions note la proposition du CA d'un dividende en baisse et approuve de nouveau l'option de paiement en actions, et l'engagement de l'Etat de choisir le paiement en actions. Energie en actions regrette toutefois que l'option de choix du nombre d'actions arrondi à l'unité supérieure n'ai pas été retenue, ce qui permettrait à tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, de pouvoir opter pour le paiement en actions.	POUR
A	Affectation du résultat et fixation du dividende 2016 – résolution alternative proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF : Pas de dividende au titre de l'exercice 2016.	Comme pour l'AG de mai 2016, Energie en actions , association la plus importante d'actionnaires salariés du groupe EDF, mais non représentée au CS du FCPE, souligne le caractère irréaliste de cette proposition. Un acompte ayant été versé fin 2016 avec option de paiement en actions , on voit mal comment l'entreprise pourrait obtenir un remboursement en cas d'adoption de cette résolution ! On notera de plus que le solde de dividende 0,40€/action avait été annoncé dans la communication sur l'augmentation de capital de mars 2017.	CONTRE
4	Paiement en actions des acomptes sur dividende –Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	Energie en actions soutient cette proposition (en regrettant que l'arrondi à l'entier supérieur ne soit pas retenu)	POUR
5	Approbation convention réglementée – Augmentation de capital de la Société : mandat conféré par la Société à BNP PARIBAS en qualité de «Coordinateur Global Associé»	Conventions réglementées compte tenu des positions d'administrateur d'une de ses banques de 2 administrateurs d'EDF. Le rapport des CAC, mentionne une rémunération des garants de l'opération avec une commission de 1% sur le montant non souscrit par l'Etat (1Mds€, soit 10 M€) et une commission discrétionnaire d'un maximum de 0,3 %.	CONTRE
6	Approbation convention réglementée – Augmentation de capital de la Société : mandat conféré par la Société à Société Générale en qualité de «Coordinateur Global Associé»	Energie en actions trouve élevé le montant des commissions au regard du risque réellement pris par les banques dans cette opération (augmentation de capital avec DPS, et une décote de 35 %)	CONTRE
7	Approbation conventions réglementées – Acquisition par la Société du contrôle exclusif des activités d'AREVA NP : contrat de cession d'actions et pacte d'actionnaires relatif à la gouvernance de la société New NP, qui regroupera les activités industrielles, de conception et de fourniture de réacteurs nucléaires et d'équipements, de combustibles nucléaires et de services	Energie en actions note que cette opération peut présenter des intérêts sur le plan industriel, et pour l'avenir du nucléaire. Toutefois, elle s'avère relativement coûteuse et les implications, enjeux et risques pour EDF ne sont pas suffisamment précisés, même s'il est noté que l'accord prévoit notamment que : les contrats relatifs au projet EPR Olkiluoto 3 et les moyens nécessaires à l'achèvement du projet, resteront dans le périmètre d'AREVA SA, les obligations	Abstention

		contractuelles liées à la découverte d'anomalies dans le contrôle qualité de fabrication d'équipements resteront garanties par AREVA SA	
8	Approbation conventions réglementées – Cession partielle capital de RTE : protocole d'investissement et pacte d'actionnaires	On notera que RTE n'était déjà plus qu'une participation financière , non contrôlée par EDF en tant qu'entité régulée, et dont les résultats financiers n'étaient plus consolidés depuis le placement de la moitié de la valeur de RTE dans les fonds dédiés. Cette opération valorise RTE à 8,2Mds€, avec une plus-value de 3,8 Mds€ constatée dans les comptes d'EDF à fin 2016	Abstention
9	Convention conclue entre l'Etat, EDF, CDC, CNP dans le cadre de la cession partielle du capital de RTE relative à la gouvernance de RTE		Abstention
10	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés		POUR
11	Éléments de rémunération 2016 de Jean Bernard Lévy	Fixe de 450 k€ bruts /an, pas de part variable. JB. Lévy bénéficie d'avantages en nature et d'une indemnité de départ	Abstention
12	Politique de rémunération 2017 du Président-Directeur Général de la Société	Energie en actions souligne que la politique de rémunération du PDG d'EDF résulte principalement du Décret du 26/7/2012 relatif au contrôle de l'Etat sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, et s'étonne de l'absence de tout élément de rémunération variable. Energie en actions rappelle également son vote contre l'indemnité de départ (6 ^{ème} résolution AG 19/5/15) au motif notamment d'une condition de performance pas suffisamment exigeante (cf. Code Afep – Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)	Abstention
13	Autorisation conférée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.	Résolution proposée pour satisfaire à plusieurs objectifs, dont d'éventuelle(s) opération(s) d'actionariat salarié du groupe EDF.	POUR
14	Ratification de la nomination d'une administratrice	Nomination de Michelle Rousseau, liée à l'Etat , en remplacement de Gérard Magnin, qui a démissionné	Abstention
15	Jetons de présence alloués au CA : En baisse à 500 k€, contre 510 k€ sur 2016, mais toujours en hausse sensible par rapport à 2015 (440 k€)	Energie en actions rappelle qu'elle avait voté, lors de l'AG 2016, contre la hausse des jetons de présence, alors que la baisse des prix de marché impose au Groupe de réduire ses OPEX	CONTRE
16	Délégation de pouvoirs consentie au CA pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	Energie en actions approuve cette résolution, en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre afin de relancer l'actionariat salarié dans le groupe EDF, sachant qu'il a été dilué à l'occasion de l'augmentation de capital	POUR
17	Modification de l'article 19 des statuts	Intégration de dispositions liées à la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique	POUR
18 et 19	Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes		POUR
20	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités		POUR

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée. Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.